

dans le discours du trône se révéleront peut-être opportunes. Il ne faut pas oublier, cependant, que la fin de la guerre n'est tellement prochaine qu'il nous faille nous hâter outre mesure dans l'étude de ces questions. J'ai appris au cours de ma carrière publique que certains remèdes appliqués trop à la hâte risquaient de produire des maux plus graves que ceux que l'on voulait guérir. Je dois ajouter toutefois que l'argument de l'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen) en faveur d'une action aussi prompte que possible m'a vivement impressionné. J'avoue que l'adoption, par plusieurs pays, de lois tendant à assurer la sécurité sociale aurait probablement pour effet de créer le contentement au sein de ces peuples et, indirectement peut-être, de hâter la fin des hostilités.

Il ne faut pas conclure de là, cependant, que les autorités provinciales, de qui relèvent l'hygiène et diverses formes de législation sociale, n'ont rien tenté en vue d'améliorer le bien-être de leurs populations. Au contraire, depuis vingt ans et plus, il y a eu amélioration constante à cet égard, du moins, dans ma province.

Je suis un peu au courant de l'élaboration des lois de réforme sociale. A mon entrée dans la vie publique j'avais peut-être de nobles aspirations et probablement aussi quelques illusions. Il n'y a pas très longtemps de cela, mais je constatais avec angoisse les conditions alors existantes sous le rapport du soin des pauvres et des indigents, et le manque absolu de règlements propres à sauvegarder la santé de la jeune génération. Je reçus la visite d'un médecin éminent désireux de seconder mes efforts en vue d'améliorer la situation. Cette déclaration est peut-être sans grand intérêt pour les honorables sénateurs, mais je tiens à déposer aux archives du pays un témoignage de gratitude en retour du travail splendide accompli par ce monsieur. Il entra dans le cabinet provincial du Nouveau-Brunswick à cette fin particulière d'établir un ministère de la Santé, et il fut en date le premier ministre de la Santé de l'Empire britannique. Naturellement, il rencontra bien des difficultés. Ses efforts et ses vues se heurtèrent à de l'opposition—comme les projets proposés dans le discours du trône se heurteront à une opposition analogue—chez le peuple prêt à voir dans la législation sociale un empiètement sur les libertés individuelles.

Cet éminent médecin, qui, comme je l'ai dit, fut le premier ministre de la Santé de l'Empire britannique, convint, à ce titre, de donner ses services quelque temps sans rémunération. Dans l'impossibilité d'obtenir les fonds suffisants pour l'établissement des réformes qu'il jugeait nécessaires à la bonne administration

du ministère prévu, il fit appel à une des institutions bien dotées des Etats-Unis, la Fondation Rockefeller, je crois, à laquelle il soumit les grandes lignes de ses projets de services sociaux pour notre province. Ses vues, et, en particulier, son projet de nommer une garde-malade régionale affectée au service des pauvres, fit sur cette Fondation une si profonde impression qu'elle convint de fournir et, en fait, fournit pendant plusieurs années, une somme d'argent considérable pour soutenir sa grande œuvre. Dans les écoles publiques de notre province, il établit l'examen médical. A cette époque, c'était une mesure révolutionnaire, parce que la population ne comprenait pas l'importance d'un examen régulier des enfants par le médecin. Il fonda aussi des dispensaires régionaux et des dépôts de sérum qui ont rendu des services inappréciables à la première manifestation d'un danger de petite vérole, de diphtérie ou d'une maladie de ce genre.

Mais ses efforts pour imposer la pasteurisation obligatoire du lait provoquèrent la plus vive opposition. Dans l'esprit de la population cette mesure était si étrange qu'il fut défait à l'élection suivante. Jusqu'à cette époque, aucune province n'avait adopté la pasteurisation obligatoire du lait. Durant la campagne électorale, son adversaire a prétendu que si la Nature avait prévu le traitement du lait que l'on projette, la machine devant servir à cette fin se serait trouvée dans le corps de la vache. Toutefois, le ministre fut plus tard réélu et il poursuivit son bon travail, mais la mort l'a surpris à son poste. Un monument est aujourd'hui érigé sur les terrains des édifices parlementaires à Fredericton à la mémoire de ce pionnier du grand mouvement en faveur de l'hygiène publique, l'honorable docteur W. F. Roberts.

Je mentionne ce cas, honorables sénateurs, parce qu'il est bon de se rappeler, je crois, que nos gouvernements, fédéral et provinciaux, n'ont pas négligé le bien-être de notre population. Les projets annoncés dans le discours du trône ne constituent qu'une annonce d'autres mesures qui, je n'en doute pas, seront éventuellement incorporées, grâce à la coopération des provinces, dans un grand mouvement national.

Honorables sénateurs, je n'abuserai pas davantage du temps de cette Chambre, en ce moment. Plus tard, quand ces mesures sociales seront soumises à notre étude, nous serons mieux placés pour discuter toute la question, car nous saurons alors définitivement ce que l'on se propose de faire. Je dirai une fois de plus que le discours de l'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen) m'a laissé une très vive impression. Sans aucun doute, plusieurs honorables sénateurs sont